



Fiche d'activités séjours – Eté 2025

6-14 ans

- Séjour « Multi-activités 1 », du 07 au 11 juillet au stade de foot, Bény-Bocage (9-11 ans)
- Séjour « Multi-activités 2 », du 15 au 18 juillet au stade de foot, Bény-Bocage (6-8 ans)
- Séjour « Multi-activités 3 », du 21 au 25 juillet au stade de foot, Bény-Bocage (6-8 ans)
- Séjour « Multi-activités 4 », du 28 juillet au 1^{er} août au stade de foot, Bény-Bocage (9-11 ans)
- Séjour « Multi-activités 5 », du 4 août au 8 août au lac de la Dathée, Vire (10-14 ans)

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

AGE :

AUTORISATIONS :

Je soussigné(e).....représentant légal de l'enfant

Autorise ce dernier(e) à partir au(x) séjour(s) suivant(s) organisé(s) par l'ACM de Souleuvre en Bocage et à pratiquer les activités proposées durant le séjour.

Autorise ce dernier(e) à pratiquer les activités nautiques et sportives dans le cadre du séjour proposé par l'accueil de loisirs (uniquement séjour « Multi activités 5 » 10-14 ans). **Fournir un brevet d'aisance dans l'eau ou de 25 m.**

Autorise ce dernier à utiliser les **moyens de transport** nécessaires pour les déplacements qui ont lieu dans le cadre des séjours.

Séjour n°1 :

DU.....AU

LIEU

Séjour n°2 :

DU.....AU.....

LIEU.....

Fait à le

Signature (obligatoire)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour qu'une inscription soit prise en compte :

- 1) Inscription via le portail famille. Vous recevrez un mail de confirmation pour donner suite à votre inscription (dans la limite des places disponibles). Des documents pourront vous être demandés pour compléter l'inscription. L'inscription ne pourra être validée qu'à la réception des documents.

ou

- 2) Inscription papier :
 - **La fiche individuelle** : est à fournir uniquement pour les élémentaires scolarisés hors de Souleuvre en et qui n'ont pas encore participé à des activités de l'accueil de loisirs depuis septembre 2024. Les dossiers sont valables du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
 - **La fiche d'activités pour les séjours.**

Fournir les documents (originaux) signés relatifs aux aides dont vous pouvez bénéficier en même temps que les autres documents :

Les pass-vacances CAF peuvent être utilisés pour les séjours (au moins 5 jours).

Toute inscription à un séjour est définitive à partir du 03 juillet.

Après cette date, l'inscription pourra uniquement être annulée sur présentation d'un certificat médical.

Le centre de loisirs se réserve le droit d'annuler si le nombre de participants n'est pas suffisant sur un mini-camp ou un séjour.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 16 juin à la mairie de Souleuvre en Bocage à 19h (2, place de la mairie- le Béný-Bocage - 14350 Souleuvre en Bocage)

Pensez à marquer le nom de votre enfant sur ses vêtements

Le trousseau des séjours :

- 1 trousse de toilette complète
- 3 serviettes de toilette
- 2 ou 3 pyjamas chauds
- 1 sac de couchage
- 1 tapis de sol ou un matelas (pas de matelas 2 places)
- 1 lampe de poche électrique
- 1 vêtement de pluie
- 1 casquette
- 1 produit solaire
- 1 serviette de table
- 7 culottes ou slips
- 7 paires de chaussettes
- 5 tee-shirts
- 3 pantalons ou shorts
- 2 pulls ou sweat-shirts
- 1 survêtement pour le soir entre la douche et le coucher
- 1 maillot de bain (Séjour 10-14 ans)
- 1 paire de chaussures de marche ou tennis
- 1 paire de chaussures plus légères (sandales)
- 1 paire de bottes
- 1 gros sac pour le linge sale
- Pensez à donner à votre enfant son doudou du soir si besoin

Si votre enfant a un traitement médical à prendre pendant cette période, pensez à joindre l'ordonnance au traitement (obligatoire). Les médicaments ainsi que l'ordonnance doivent être directement remis à l'équipe d'animation.